

<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article483>



Etudiants admis en CPGE Lettres : il faut maintenant s'inscrire !

- Post-bac à Bertran-de-Born - CPGE lettres - CPGE Lettres - INSCRIPTIONS -



Date de mise en ligne : mercredi 12 juin 2019

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

Rappel : la demande d'inscription en classe préparatoire sera toujours possible pour ceux n'ayant pas eu de proposition après la phase normale en utilisant la procédure complémentaire après le 25 juin , sur le site [parcours-sup](#) ou contacter un professeur (05 53 53 72 51 ou 06 78 01 32 41 / cacolaf@orange.fr)

Pour tous les candidats ayant accepté la proposition sans autre vœu ou proposition en attente, nous vous recommandons de prendre contact par mail avec le professeur référent de la formation qui vous donnera des informations et répondra à vos questions : cacolaf@orange.fr

Les étudiants admis en procédure principale et en procédure complémentaire doivent s'inscrire au lycée Bertran-de-Born, mais aussi à l'université (à partir de septembre), même s'ils sont dispensés des cours. C'est l'université, en effet, qui délivre les diplômes de licence (1^e, 2^e et 3^e année), sur proposition des professeurs de classe préparatoire.

- **Lycée Bertran-de-Born** : demander son dossier d'inscription en écrivant au secrétariat : sec1-adj.0240024w@ac-bordeaux.fr. Attention, le secrétariat est fermé du 13 juillet (17h00) au lundi 20 août (9h).
Noter que les choix d'options sont demandés à titre informatif, ils ne constituent pas un engagement. Ils pourront être modifiés à la rentrée ; les professeurs seront à votre disposition pour vous y aider.
Les candidats qui ont été admis à la 3^e phase et lors de la procédure complémentaire recevront le dossier d'inscription par mail. Ils devront le remplir et l'envoyer au plus tard pour la réouverture du secrétariat (lundi 20 août 2018).
- **Université**. L'étudiant admis en classe préparatoire doit **obligatoirement** s'inscrire en parallèle à l'Université : pour Bordeaux, allez à cette page (<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/formations/admission-inscription/cpge.html>) et pour Paris la Sorbonne, à celle-ci (<http://lettres.sorbonne-universite.fr/CPGE,6573>).
- Ci-dessous figure un document d'information (téléchargeable) sur les universités avec lesquelles le lycée Bertran-de-Born a passé une convention : Bordeaux III [ici](#), Paris IV-Sorbonne [ici](#), et Paris VIII-Vincennes [ici](#).
Il sera possible de changer de filière à la rentrée ou en cours d'année scolaire.
L'inscription à l'université ne peut se faire que dans les cursus suivants :
 - Lettres modernes
 - Lettres classiques
 - Anglais
 - Histoire
 - Géographie
 - Philosophie (seulement 1^e année)
 - Allemand (seulement 1^e année)
 - Espagnol (seulement 1^e année)